

RAPPORT D'ACTIVITE 2007



Décembre 2007

SOMMAIRE

<u>1. L'entretien des cours d'eau.</u>	p.3
1) Préambule	p.3
2) Localisation des travaux	p.4
3) Nature des travaux	p.5
<u>2. Les travaux urgents.</u>	p.6
<u>3. Les travaux de plantations.</u>	p.7
<u>4. Accueil de stagiaire.</u>	p.8
<u>5. Assistance technique à maître d'ouvrage.</u>	
1) Demande de la commune de Plombières les Dijon	p.9
2) Demande du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Moyenne	p.9
<u>6. Acquisitions foncières.</u>	p.10
<u>7. Mise à jour du SIG</u>	p.11
1) Au niveau des travaux	p.11
2) Au niveau des requêtes courantes	p.12
<u>8. Tâches administratives.</u>	p.13
<u>9. Encadrement pédagogique.</u>	p.13
<u>10. Formations.</u>	p.14
<u>11. Projets 2008.</u>	p.14
1) Quatrième tranche d'entretien	p.14
2) Programme pluriannuel de réhabilitation de la Vandenesse	p.14
3) Programme pluriannuel d'entretien	p.14
<u>Conclusion.</u>	p.15

1. L'entretien des cours d'eau.

1). Préambule

Le programme d'entretien, qui a logiquement succédé au programme de réhabilitation a vu sa première tranche s'engager en 2005.

La seconde a été réalisée pendant le cours de l'année 2006.

Actuellement, ce programme voit s'achever la troisième tranche, à la fois la plus ambitieuse au niveau du linéaire traité et du volume de travaux.

La troisième tranche a donc été entreprise en début d'année 2007 et concernait la partie centrale du bassin amont de l'Ouche.

Des secteurs, qui n'avaient jamais été entrepris en terme de réhabilitation ont été traités (aval de La Forge sur La Bussière sur Ouche).

Le SMEABOA a voulu, pour cette tranche d'entretien, associer au maximum les élus locaux, les services de l'état et autres partenaires, ainsi que les riverains.

Au fur et à mesure du déroulement du chantier on a pu s'apercevoir que ce sont les riverains (propriétaires et/ou exploitants) qui ont le plus participé.

Les questions récurrentes portaient essentiellement sur trois points :

- la nature des travaux sur la végétation
- les accès aux rives
- le coût des travaux

Le technicien doit alors jouer le rôle d'interface entre la population et l'entreprise qui réalise les travaux. Pour ce faire, un travail important de communication doit être réalisé en amont.

Il est impératif de préciser les conditions de réalisation des travaux et de ne pas mettre la population locale devant le fait accompli.

Le problème le plus fréquent que l'on rencontre lors des programmes d'entretien de la végétation rivulaire est le traitement des bois de coupe.

On peut se poser légitimement la question : « quelle est la solution la plus efficace ? »
« Existe-t-il une solution miracle ? ».

A ces interrogations il convient bien évidemment de répondre non.

En ce qui concerne la troisième tranche d'entretien, un relevé des propriétaires riverain a été effectué puis un courrier leur a été adressé pour les informer d'une part du passage d'une équipe d'entretien et d'autre part pour leur demander ce qu'il comptait faire du bois de coupe au droit de leurs parcelles.

Entre un tiers et la moitié (variable selon les communes) des personnes contactées a répondu.

Une grande majorité souhaitait se dessaisir des produits de coupe.

Des solutions alternatives ont donc dû être trouvées rapidement afin de ne pas conserver du bois sur les berges qui risquait un départ à l'eau au cours d'un épisode de crue.

Trois solutions se sont dessinées :

1. contacter l'exploitant de la parcelle et lui demander s'il est intéressé par la conservation du bois (cas où le propriétaire ne souhaite pas le conserver).
2. donner le bois au voisin riverain qui s'engage à le débiter
3. étudier la possibilité de mise à disposition d'un terrain pour stockage sur la commune

Ces dispositions sont, en règle générale, prises dans l'urgence et au cas par cas. Il convient d'être très réactif, en complément de la planification du programme.

2) Localisation des travaux

Les travaux d'entretien de la végétation rivulaire ont été entrepris sur les communes suivantes :

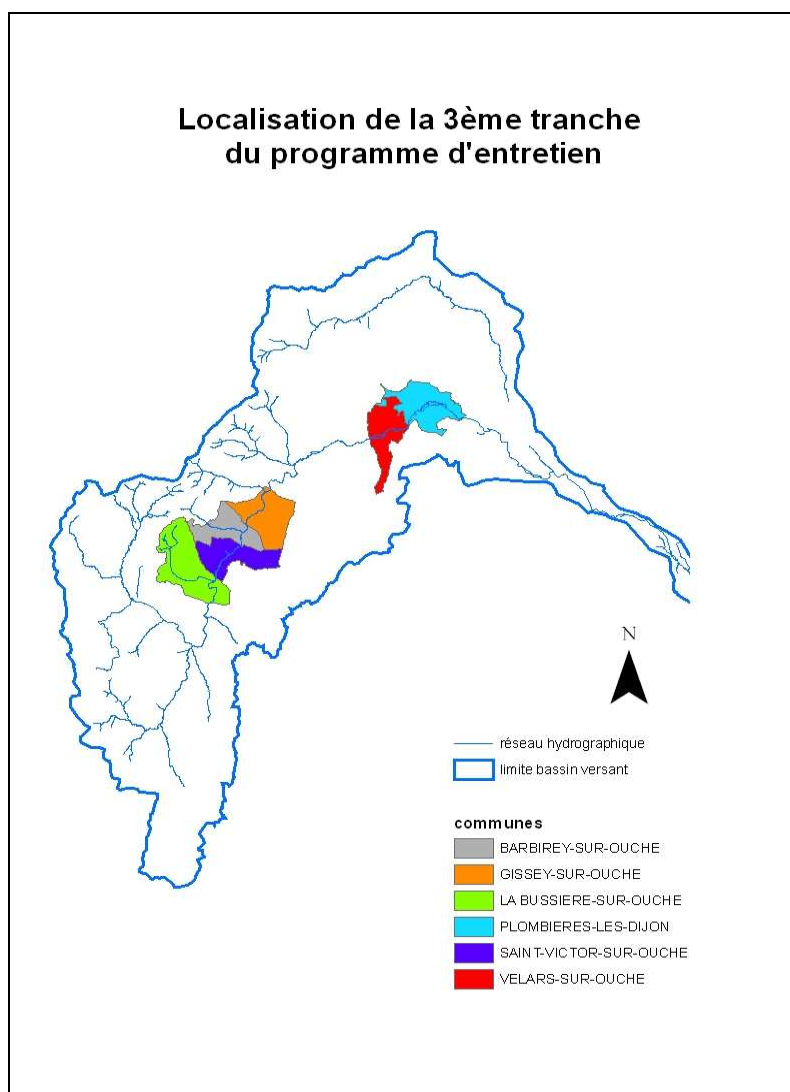
- Velars sur Ouche
- Plombières les Dijon
- La Bussières sur Ouche
- Saint Victor sur Ouche
- Barbirey sur Ouche
- Gissey sur Ouche

Le linéaire était important (environ 36,3 km de berges) et les accès relativement aisés du fait de la nature du terrain (prairies).

En revanche les conditions climatiques de l'été 2007 ont obligé à modifier le planning d'intervention. Il faut signaler que les périodes d'exploitation des foins ont été repoussées au mois de juillet.

Les modalités d'accès ont été négociées au cas par cas afin de ne pas dégrader des terrains, souvent très humides, lors du passage des engins de chantiers.

Le chemin de halage a été fréquemment emprunté afin de pouvoir accéder aux parcelles riveraines.



3) Nature des travaux

Les travaux ont consisté dans leur intégralité en une intervention sur la végétation rivulaire (au niveau des berges) et au retrait d'embâcles (au niveau du lit mineur).

Les opérations effectuées sur les arbres avaient pour but l'amélioration de la diversité des classes d'âges, l'éclairci et la régénération dans les cépées.

Pour ce faire, trois techniques ont été mises en œuvre :

- abattage par le pied (fréquemment utilisé pour éliminer les arbres dépérissant ou très instables)
- mise en têtard (en grande majorité des saules, pour recréer de nouveaux rejets, jeunes, souples et pouvant servir ultérieurement de matière végétale disponible sur site dans le cas d'un prélèvement accompagnant la mise en place d'un ouvrage en génie écologique)
- élagage de branches basses (mais pas systématique puisqu'elles créent un effet de dissipation du courant par frottement lors de la montée des eaux)



Saule avant la mise en têtard (nombreux brins présentant un risque élevé de casse car grosse prise au vent)



Saule mis en têtard (les brins sont émondés à hauteur d'homme et vont pouvoir rejeter)

Aucune opération relative au transport solide (excepté le retrait d'embâcles) n'a été engagée puisque les secteurs concernés sont propices à l'expression de l'équilibre dynamique de la rivière (érosion / sédimentation).

Les questions portant sur les atterrissements sont régulièrement évoquées par les riverains et en particulier leur retrait. Il est nécessaire d'expliquer la présence de ces atterrissements et l'intérêt de les conserver. Les personnes ont fréquemment une vision partielle des choses et il devient primordial de les renseigner sur le fonctionnement d'une rivière et le risque (ou pas) que présentent ces atterrissements.

Les « fausses croyances » sont légions et héritées de pratiques néfastes (curage, recalibrage) ; le rôle du technicien de rivière est donc d'éclairer les riverains sur la nature des travaux du programme d'entretien.

2. Les travaux urgents.

Les travaux urgents sont tous ceux qui ne sont pas programmables dans un cadre précis établi selon un programme d'entretien.

Ils doivent répondre à des événements subits tels que les inondations, les tempêtes...

Ceux qui ont été entrepris au cours de l'année 2007 correspondaient tous à des effondrements d'arbres dans le cours d'eau et, consécutivement à ces chutes, des formations d'embâcles.

Le délai de réactivité doit être court (environ 1 semaine) puisqu'en général les problèmes liés à la chute de la végétation dans le lit mineur entraîne rapidement une obstruction (amas de matériaux) et peuvent engendrer des dégâts sur les ouvrages hydrauliques (culées de pont, déversoir...).

Ces travaux ont été, pour la plupart, réalisés par des entreprises. Mais à plusieurs reprises, le technicien est intervenu sur des embâcles avec son propre matériel. L'intervention en régie est bien entendu conditionnée par le volume des travaux à entreprendre.

Le fait de pouvoir intervenir « en interne » permet une grande réactivité et amoindrit les coûts liés aux travaux urgents (budget annuel de 20 000.00 € TTC).

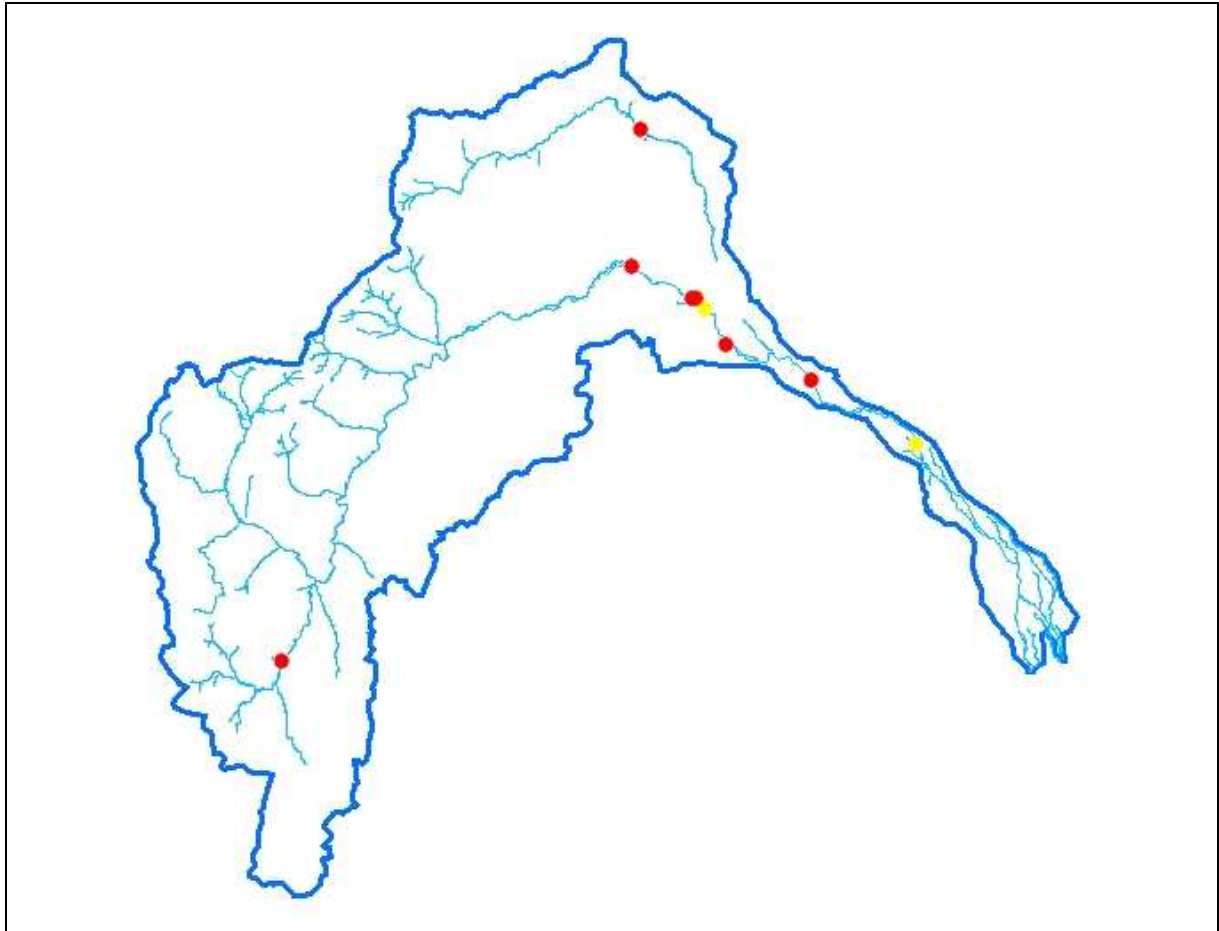
Cette année, le technicien est intervenu pour retirer des embâcles et procéder à de l'abattage préventif sur les communes de Fauverney (au niveau de la STEP), Varanges (pont de l'Ouche), Dijon (rue de l'île et aval rue Hoche).

Au niveau des interventions des entreprises diligentées par le SMEBAOA, on recense des travaux sur les communes de Bligny sur Ouche (Oucherotte), Plombières les Dijon (amont pont de l'Ouche), Messigny et Vantoux (parc du Rosoir), Dijon (deux fois sur la coulée verte), Longvic (deux fois à proximité du pont SNCF).

Les interventions les plus délicates et par conséquent les plus onéreuses sont celles qui se sont déroulées en milieu urbain (Dijon et Longvic) puisque les accès étaient difficiles en raison des aménagements (habitations, chemins pédestres).

A ce propos, il convient de signaler que la traversée de Dijon demeure un linéaire sensible puisque les systèmes racinaires d'arbres vieillissant et de gros diamètre reposent sur des matériaux durs (pierres + béton) et deviennent très instables.

La cartographie suivante représente les zones traitées sur le bassin (en rouge par les entreprises prestataires, en jaune par le service technique du SMEABOA).



Grâce à la carte présentant une synthèse des travaux on peut se rendre compte que la majorité des travaux urgents est entreprise au niveau de l'agglomération dijonnaise.

Cet indicateur nous permet d'envisager un futur programme d'entretien plus soutenu que par le passé avec de nombreux abattages préventifs sur la strate arborée.

Il faut rappeler qu'en dehors des interventions du SMEABOA la ripisylve urbaine n'a subi aucun traitement. Cette dernière est donc mal maîtrisée pour l'instant.

3. Les travaux de plantations.

Afin de créer des sites pilotes en matière de revégétalisation, le SMEABOA a procédé à deux campagnes de plantations de boutures de saule blanc sur les berges.

Les deux sites choisis sont :

- érosion latérale sur berge sablonneuse (Ouche aval, commun de Neuilly les Dijon)
- érosion locale sur berge en terre (Ouche amont, commune de Thorey sur Ouche)

Les deux sites ont été choisis en accord avec des riverains qui s'inquiétaient de la « dégradation » de leur berge. Le SMEABOA n'a pas compétence en matière de protection de berge mais a désiré répondre néanmoins aux requêtes par une intervention de bouturage.

Ces deux interventions ont été réalisées à moindre coût puisque les matériaux ont été prélevés sur l'espace de liberté situé sur la commune de Fauverney. Elles sont une alternative économique à un ouvrage de génie écologique.

Le but de ces opérations était de pouvoir stabiliser l'érosion tout en intervenant de manière « légère », c'est-à-dire ne pas contraindre fortement l'équilibre dynamique de la rivière.

Les deux sites sont totalement différents au niveau du régime hydraulique et des matériaux constituant la berge.

4. Accueil de stagiaire.

Au cours de l'année 2007 le SMEABOA a accueilli M. Adrien BONVALOT qui a réalisé un stage d'une durée d'un mois dans le cadre de sa formation scolaire.

Il a été pris en charge et a pu assister le technicien dans les missions suivantes :

- travaux d'entretien de la ripisylve (mise en têtard de saule sur la commune de Fauverney)
- travaux de retrait d'embâcles
- travaux de plantations et récolte de boutures de saule
- marquage des arbres à abattre, relatifs à la troisième tranche du programme d'entretien
- reconnaissance des travaux à effectuer pour 2008

Outre les missions qui lui ont été confiées, M. BONVALOT a pu enrichir ses connaissances sur les méthodes de gestion des cours d'eau et présentera prochainement un rapport portant sur la mise en place d'une réhabilitation de berge par génie écologique.



*Préparation de boutures de saules
avant implantation sur berge
Commune de Thorey sur Ouche /
octobre 2007*

5. Assistance technique à maître d'ouvrage.

Le SMEABOA est un syndicat mixte regroupant une multitude de collectivités territoriales. Afin d'aider ces collectivités à finaliser leurs projets, le SMEABOA peut apporter une assistance technique en terme de :

- diagnostic des besoins
- rédaction des pièces administratives et techniques
- suivi du projet

Il faut signaler que les projets qui sont à l'initiative des différents syndicats ne revêtent pas un intérêt général à l'échelle du bassin versant de l'Ouche mais sont plutôt issues de problématiques locales.

Le SMEABOA ne finance donc pas ces projets mais propose une assistance technique qui peut répondre aux attentes du SDAGE et des différents enjeux locaux.

1) Demande de la commune de Plombières les Dijon

La commune de Plombières les Dijon a sollicité le SMEABOA pour savoir quels travaux pourrait être entrepris dans la traversée de la commune afin de désenvaser le bief, qui communique avec l'Ouche.

Dans un premier temps, un état des lieux portant sur l'état général du bief et de ses ouvrages a été réalisé par le technicien.

Dans un second temps, il a été diagnostiqué quels étaient les dysfonctionnements hydrauliques conduisant à l'envasement.

Enfin, des solutions ont été proposées. Parallèlement, la consultation de plusieurs bureaux d'étude a été menée.

La commune a donc décidé de sélectionner un bureau d'étude qui devra réaliser un diagnostic complet à partir des éléments déjà signalés.

2) Demande du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Moyenne

Le SIOM a demandé au SMEABOA de monter un dossier technique pour étudier quelles pourraient être les solutions palliatives à un site présentant une importante érosion de berge.

Un dossier technique a été présenté, ce dernier faisait apparaître que la technique végétale semblait la plus appropriée.

Cependant, il a été fait mention que le SMEBAOA avait engagé une politique de non intervention sur l'Ouche aval afin de laisser le cours d'eau procéder à sa reconquête dynamique (érosion / sédimentation).

Le projet de réhabilitation de la berge sur la commune de Neuilly les Dijon a donc été abandonné. La commune a alors entrepris de décaler le chemin existant en haut de berge.

Le chantier a été rapide et à moindre coût (missions de voirie des services techniques de la commune) et le cours d'eau peut naturellement migrer.

Ce partenariat a pu révéler et éviter les erreurs de gestion de cours d'eau, souvent onéreuse comme le recours systématique à l'enrochement, méthode récurrente auparavant sur ce tronçon de l'Ouche aval.

L'ancien chemin est condamné car trop dangereux (à proximité du haut de berge qui n'est pas stable)



Le nouveau tracé est en retrait du haut de berge. L'opération a été rapide et n'a pas nécessité une grande technicité.



L'objectif de sécurisation du site a été totalement rempli. De plus, la berge conserve son caractère naturel.

On a observé récemment la naissance d'un atterrissement au centre du lit mineur qui occasionne une bonne diversité des écoulements sur un secteur plutôt uniforme.

6. Acquisitions foncières.

L'espace de liberté qu'a acquis le SMEABOA sur la commune de Fauverney a démontré que l'Ouche, à l'aval de l'agglomération dijonnaise pouvait exprimer à nouveau sa dynamique fluviale si elle ne subissait pas d'aménagements lourds récurrents.

On a pu ainsi observer en rive droite (au droit de la STEP de Fauverney) une érosion de berge d'environ 5 ml de large et en rive gauche la création d'un atterrissement de plusieurs centaines de m² qui se végétalise fortement (développement exponentiel de saules et présences d'érables).

La maîtrise foncière permettant de favoriser l'expansion des crues et la dynamique fluviale, le SMEABOA souhaite acquérir des parcelles sur le bassin de l'Ouche aval.

Un recensement des parcelles « intéressantes » a été opéré par le technicien. On entend par parcelles intéressantes celles qui sont en friches, d'anciens bras morts ou encore des nous déconnectées.

Les parcelles agricoles cultivées sont trop chères à l'achat.

La surface qu'il serait susceptible d'acquérir est la suivante :

- commune de Varanges : 3 ha 88 a 10 ca
- commune de Tart le bas : 2 ha 87 a 06 ca
- commune d'Echenon : 1 ha 26 a 47 ca

L'assistance technique pour mener à bien ce projet est déléguée à la SAFER de Bourgogne, par convention. La SAFER devra prendre contact avec les propriétaires et mener les négociations avant les éventuelles promesses de vente.

L'acquisition des terrains et les missions de la SAFER sont estimées à environ 35 000.00 €.

7. Mise à jour du SIG

Depuis son acquisition en 2005, le logiciel ArcGis 9.1 a été alimenté au niveau de la base de donnée.

Afin de pouvoir gérer les programmes d'entretien de façon réactive et synthétique il est régulièrement procédé à une mise à jour.

Pour ce faire, le SMEABOA a acheté les plans cadastraux correspondant aux sections des communes du bassin (en priorité celles relatives aux futures tranches d'entretien).

La mise à jour s'est donc faite selon le protocole suivant :

1. scannage des plans cadastraux (A3 sans formalisme)
2. intégration au SIG et géoréférencement des sections en superposition des dalles IGN 1/25 000^{ème}
3. traçage des polygones (vecteurs) sur les parcelles des sections (images).

1) Au niveau des travaux

L'intérêt de travailler à l'échelle de la parcelle cadastrale permet d'obtenir une vision fine des travaux à effectuer.

Chaque parcelle est donc renseignée prioritairement sur :

- le propriétaire et/ou exploitant, qui est (seront) prévenu(s) du démarrage des travaux
- la nature du terrain : les accès au cours d'eau ne sont pas systématiquement aisés et il convient de bien appréhender ce paramètre. Ex : entrer sur une parcelle cultivée demande plus de reconnaissance et de précautions qu'une pâture.
- la volonté du propriétaire de conserver le bois de coupe ou de s'en dessaisir.

Le SIG permet de faire une bonne synthèse des données lors des requêtes.

On peut prendre comme exemple :

- faire apparaître toutes les parcelles de la commune X qui sont en pré
- faire apparaître toutes les parcelles de monsieur X

Les prises de décision se font plus à l'amont qu'auparavant et l'anticipation des problèmes (accès, météo, ...) est bien meilleure.

Enfin, le SIG sert de repère historique et d'archive puisque l'on peut connaître, par exemple, la nature et le volume des travaux effectués sur la ripisylve à tel endroit et/ou à telle date.



Les parcelles cadastrales sont Référencées selon un code couleur :

- *vert : les personnes qui souhaitent conserver le bois lors du programme d'entretien*
- *rouge : les personnes qui souhaitent s'en dessaisir*
- *blanc : celles qui n'ont pas répondu au questionnaire*

2) Au niveau des requêtes courantes

Le SIG est pourvu d'outils ergonomiques très utiles pour créer des bases de données relatives aux cours d'eau ou aux communes.

Il permet un gain de temps très appréciable pour effectuer des calculs récurrents.

Par exemple, il permet de croiser la superficie des communes avec celle du bassin versant

Le calcul est automatique.

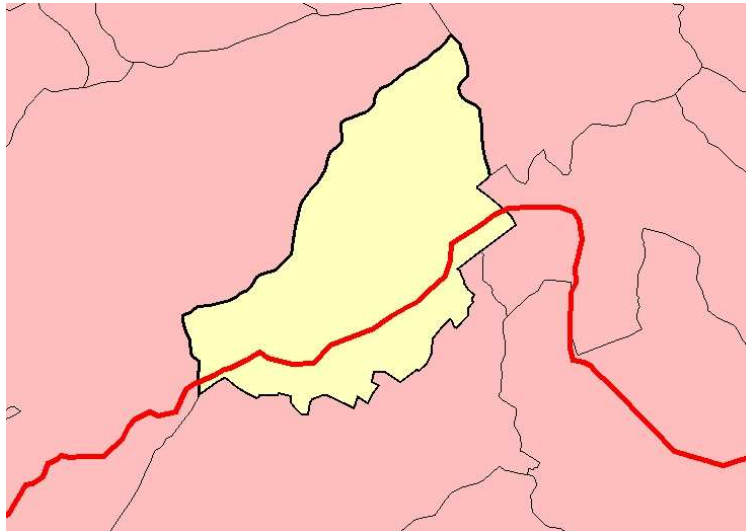
On peut procéder également au même type de requête entre communes et linéaires de cours d'eau.

Il devient alors très aisé de fournir des statistiques qui sont autant d'éléments d'analyse avant d'engager des études, des travaux ou encore revoir les règles de participation des communes ou syndicats.

A propos de l'emprise des communes, un document synthétique a été rédigé afin de connaître avec précision quelle était la surface d'une commune intersectant avec celle du bassin versant.

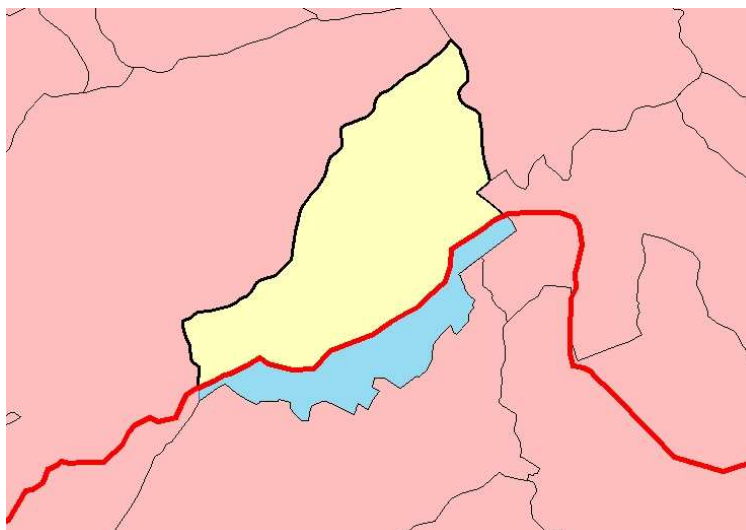
Exemple :

Sur la cartographie ci-dessous on peut observer la limite de bassin versant de l'Ouche en rouge et la commune de *Curtil Saint Seine* en jaune.



On « intersecte » ensuite les deux polygones (limite de bassin et commune) et on obtient un nouveau polygone (bleu) qui représente l'emprise de la commune dans le bassin versant.

La surface du nouveau polygone est alors directement calculée dans la table attributaire.



8. Tâches administratives

Le SMEABOA n'ayant pas à sa disposition de personnels pour effectuer les tâches administratives, ces dernières sont effectuées par les agents.

Le rôle du technicien est donc :

- de préparer les convocations aux réunions (comité syndical, commission d'appel d'offre,...)
- de dresser le compte-rendu des réunions (en majeure partie celles inhérentes aux chantiers entrepris)
- d'assurer le suivi du courrier (courriers réponses aux interrogations des riverains, élus locaux, services de l'état...)
- de rédiger les pièces techniques et administratives des marchés publics
- de participer à l'élaboration des budgets
- d'assurer la fonction de mandataire adjoint pour la régie d'avance
- d'effectuer le suivi des bons de commande et la facturation (chantiers de travaux, matériel de terrain, fournitures administratives)

9. Encadrement pédagogique.

Le lycée agricole Olivier de Serres situé sur la commune de Quetigny a sollicité de la part du SMEABOA une intervention auprès des élèves de 1^{ère} afin qu'il leur soit expliqué comment pouvait s'effectuer la gestion d'un cours d'eau (ripisylve, lit mineur) et quel était le rôle du technicien rivière.

Les élèves ont été conduits sur les bords de l'Ouche au droit d'une réalisation technique (protection de berge par technique mixte au niveau du parc de la Colombière sur la commune de Dijon).

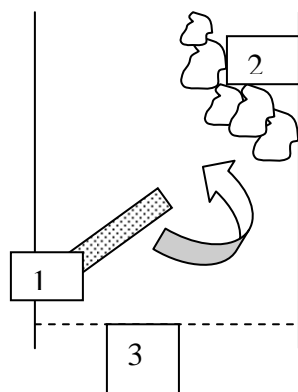
Les interventions du technicien du SMEABOA seront reconduites sur l'année 2008.

Il est prévu une action sur le bief de fuite du moulin de Varanges en deux temps :

- un volet pédagogique avec appréhension de la dynamique fluviale. L'explication se fera sur site
- mise en pratique des éléments explicités au travers de petits travaux d'aménagement.

Les travaux consistent en une intervention :

1. sur la ripisylve : élagage de branches basses et sélection dans les cépées, abattage d'arbres déperissant, mise en têtard et plantations de boutures de saule.
2. sur le lit mineur : mise en place de déflecteurs et de petits seuils.



Le bief est très calibré et curé. Il convient de modifier les régimes d'écoulement par le biais de déflecteurs (rondins fig 1 ou pierres fig 2) afin de créer une alternance de zones d'érosion et sédimentation.

De petits seuils transversaux (fig 3) auront pour rôle de rehausser le lit mineur.

10. Formations.

Afin de pouvoir procéder à une mise à niveau des connaissances ou en acquérir d'autres il est nécessaire d'avoir recours fréquemment à des stages, généralement dispensés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Au cours de l'année 2007 :

- du 02 au 03 mai 2007 : «*prise de parole en public*». Cette formation avait pour but de savoir s'exprimer devant une assemblée, notamment en fonction de la nature du public.
- du 18 au 20 juin 2007 : «*aménager et entretenir les cours d'eau*». Ce fut l'occasion de comparer les méthodes de travail entre professionnels agissant sur le secteur du Grand Est (Alsace, Vosges, Doubs...) et de se perfectionner, notamment en ce qui concerne la maîtrise foncière
- du 15 au 16 novembre 2007 : «*lecture des textes juridiques*». Au regard de la complexité et de la diversité des textes de loi régissant l'environnement de la gestion des cours d'eau (milieu nature, marchés publics, collectivités territoriales...) cette formation a permis une approche synthétique des outils de travail, qui souvent semblent confus.
- du 19 au 20 novembre 2007 : «*la création et le fonctionnement des régies*». En tant que mandataire adjoint du SMEABOA ce stage s'est révélé riche en enseignements, tant au niveau du protocole à mettre en place dans la gestion financière des régies, que de la responsabilité des fonctionnaires

11. Projets 2008.

1) Quatrième tranche d'entretien

C'est la dernière tranche du programme d'entretien. Elle concernera les communes de l'Ouche amont (Lusigny sur Ouche –Bligny sur Ouche – Thorey sur Ouche – Veuvey sur Ouche – La Bussière sur Ouche).

L'entreprise prestataire est celle qui a déjà réalisé les travaux sur la troisième tranche d'entretien. Au regard de la qualité du travail, elle a été sollicitée pour la reconduction de l'opération comme il est stipulé au CCAP du marché de travaux n°2007-001

2) Programme pluriannuel de réhabilitation de la Vandenesse

Le bassin versant de la Vandenesse est intégré depuis peu au domaine d'intervention du SMEABOA.

L'enquête publique, qui doit débuter début 2008 recense les travaux de réhabilitation de la ripisylve sur l'ensemble du bassin.

Ce programme s'échelonne sur 4 ans.

3) Programme pluriannuel d'entretien

Un nouveau programme pluriannuel d'entretien devra être établi sur l'ensemble du cours de l'Ouche étant donné que le précédent arrivera à échéance à la fin du premier semestre 2008.

Deux points délicats seront mis en exergue :

- l'entretien et l'aménagement de l'Ouche aval
- la traversée de l'agglomération dijonnaise

L'Ouche aval (de Fauverney à Echenon) a été traitée en 2005. La ripisylve est très clairsemée sur l'ensemble du linéaire.

Le futur programme d'entretien devra mettre l'accent sur la reconstitution de cette dernière par le biais de plantations de boutures de saule et d'arbustes.

La densité de végétaux ainsi que leur diversité devra être une priorité.

En ce qui concerne les travaux au niveau de l'agglomération dijonnaise une attention toute particulière devra être portée sur les gros sujets (peupliers, marronniers...) qui sont vieillissants et très sensibles aux épisodes venteux ou pluvieux.

La ripisylve a un grand besoin d'être régénérée puisque la strate arbustive est quasi absente.



Le sol (remblais, pierres...) n'est pas adapté au développement de gros sujets comme en témoigne la chute de ce peuplier, de plus d'un mètre de diamètre, sur la commune de Dijon au niveau de la coulée verte

Le rôle du technicien au sein du SMEBOA est très intéressant puisqu'il convient d'être polyvalent afin de mener à terme diverses missions.

L'année 2008 sera l'occasion de lancer une étude comparative entre l'intérêt d'avoir recours systématiquement à des entreprises extérieures pour réaliser les programmes d'entretien et celui d'engager des agents qui travailleraient en régie.

Conclusion.

L'année 2007 a vu se réaliser la troisième tranche d'entretien avec une nouvelle entreprise puisque la précédente n'avait pas donné satisfaction.

Cette tranche était ambitieuse au niveau de son linéaire (quasiment 36.000 ml de berges) mais a pu être achevée dans les termes.

Les relations entre les équipes d'entretien et les riverains ont été très bonnes. On ne déplore aucun conflit d'usage.

Cette année aura été également l'occasion de préparer le futur programme de réhabilitation de la Vandensse avec la reconnaissance de l'ensemble du bassin versant, nouveau domaine de compétence du SMEABOA.

D'un point de vue des travaux en interne, le technicien s'est doté de matériel de bûcheronnage qui lui a déjà permis de réaliser de petits travaux qui sont autant d'économies faites sur le budget des travaux urgents.

Le travail de communication et d'assistance a porté ses fruits en 2007 puisque le SMEABOA a été fréquemment sollicité pour étudier des problèmes hydrauliques (érosion de berge) ou pour dispenser des connaissances à un public averti (étudiants).

Le rôle de communicant du technicien a donc pris toute sa dimension cette année et augure des mêmes perspectives à l'horizon 2008.